



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.448 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141 RELATIVEMENT AUX NORMES RÉGISSANT L'ABATTAGE D'ARBRES DANS LA ZONE C2-212.

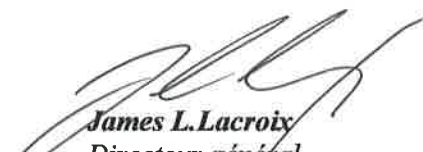
AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi 13 mars 2018 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.448 modifiant le règlement de zonage numéro 141 relativement aux normes régissant l'abattage d'arbres dans la zone C2-212.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 21^e jour de mars 2018.


James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier